



L'actu Finances

Immobilier

AMDG LANCE SON NOUVEAU FONDS DÉDIÉ À LA LOCATION MEUBLÉE

AMDG poursuit son développement. Après le lancement de son Fonds « Remploi » au premier trimestre 2020, AMDG vient d'obtenir l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour la commercialisation son nouveau fonds baptisé « AMDG Location meublée ».

Il s'agit d'un Organisme de placement collectif en immobilier (OPCI), dédié à la location meublée, qui permet aux souscripteurs de bénéficier du régime fiscal avantageux du LMNP (Loueur Meublé Non Professionnel). En pratique, les revenus provenant du fonds sont en grande partie exonérés d'imposition.

Dans un communiqué AMDG précise qu'« elle va acheter des immeubles d'habitation ou des appartements dans les villes de France bénéficiant d'une forte demande locative, à savoir les

métropoles (Lyon, Nantes, Toulouse). Le fonds investira également dans des villes moyennes dynamiques sur le plan économique, dont les prix au m², encore très abordables, offrent des perspectives de rendements locatifs attractifs. L'objectif étant de générer une distribution régulière de revenus pour les souscripteurs ».

A préciser : « AMDG Location meublée » est un fonds grand public, accessible à partir de 2 000 €. AMDG vise une collecte de 50 M€ dès la première année.

